



République Française
Département de la Marne
Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 06 février 2023

Le six février deux mil vingt-trois à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Bourgogne-Fresne, légalement mis en place et convoqué le 30 janvier 2023, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Bourgogne, sur convocation de Monsieur Nicolas HABARE, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice sauf Madame Yasmine DELIEGE (qui a donné pouvoir à Monsieur Gilles LABROUSSE) et Monsieur Mickaël DEGORRE (qui a donné pouvoir à Madame Elodie ROULOT-LEGER).

Monsieur Emilien SOWA est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 16 janvier 2023.

Compte-rendu validé à l'unanimité des membres présents.

Prochain conseil : lundi 26 juin 2023

DELIBERATIONS

1. Maintien d'un adjoint dans ses fonctions

Monsieur le maire rappelle les textes de lois en vigueur et l'article 26 du règlement intérieur du conseil municipal. Il explique au conseil sa décision.

Depuis plusieurs mois, le travail avec Madame MUTZIG n'a pas toujours été facile. A plusieurs reprises, elle a eu un comportement qui ne convenait pas à Monsieur le maire, en présence de tierces personnes.

Par exemple, un technicien FREE à qui elle a ordonné de manière virulente de couper les fils de cuivre appartenant à Orange; la boulangère à qui elle a mal parlé à cause d'une erreur de commande alors que cette dernière n'y était pour rien ; auprès de bénévoles lors de diverses manifestations dont ceux ayant réalisé les décorations de Noël ; et enfin aux agents de la mairie auxquels elle a pu demander de réaliser des tâches pour lesquelles il ne fallait pas en parler au maire. Mme MUTZIG a également contredit et critiqué ouvertement le maire auprès des agents.

Madame MUTZIG prépare des dossiers sans prévenir ni le maire ni le bureau. Par exemple, la création de la commission voie verte ou encore le devis du chauffage de l'église pour lequel il a dû signer le devis sans avoir pu comparer les différentes offres. Monsieur le Maire indique qu'il n'a jamais eu une seule réunion de travail depuis 18 mois avec Mme MUTZIG et qu'elle ne lui a jamais fourni de compte rendu de ses dossiers

Monsieur le maire explique que dans une commune, il ne peut y avoir qu'un seul maire. Un adjoint qui plus est le 1^{er} adjoint, ne peut aller à l'encontre du maire et être son 1^{er} opposant.

Dernièrement, les défiances étaient telles que Madame MUTZIG a réclamé la présence d'un témoin pour une simple réunion de travail.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MUTZIG.

Madame MUTZIG explique avoir bien compris ce qui lui est reproché.

Elle explique avoir demandé de nombreux entretiens, ses demandes sont restées sans suite.

Pour ce qui est de la boulangère, madame MUTZIG explique que les erreurs viennent des deux femmes (elle-même et la boulangère), qu'elles en ont discuté ensemble et qu'elle a présenté ses excuses.

Pour les bénévoles, il est vrai qu'il y a eu des tensions mais « nous nous sommes expliqués car nous avons deux caractères bien trempés et nous nous sommes excusés l'un et l'autre ».

Pour les agents, elle explique qu'un jour, à la suite de l'installation d'un bureau dans la pièce destinée aux adjoints, elle a demandé aux agents techniques de finir l'installation du matériel pour que les adjoints puissent venir travailler. Il fallait acheter deux câbles, monsieur le maire a refusé. Résultat, à ce jour, les adjoints ont un bureau mais sans ordinateur ni téléphone à cause de 2 câbles.

Pour les dossiers sans que le maire ne soit au courant, madame MUTZIG explique que le maire a demandé à avoir des dossiers ficelés. Elle explique qu'elle a évoqué la vente aux enchères avec les agents techniques mais pas dans le dos du maire puisque c'était devant la porte de son bureau, porte grande ouverte.

Pour la voie verte, madame MUTZIG rappelle que c'était dans le programme de l'équipe lors des municipales, si monsieur le maire ne voulait pas créer la commission, il avait les pleins pouvoirs pour tout arrêter.

Pour le chauffage de l'église, elle explique avoir rencontré un jour Monsieur DE LUCA et Madame MAUPRIVEZ qui sortaient d'un entretien avec le maire et qui étaient découragés car il venait de leur dire qu'il fallait trois devis. Ils étaient déçus. Elle leur a proposé son aide, monsieur le maire n'a rien fait pour l'empêcher d'aider l'église alors qu'il voulait le faire. Madame MUTZIG explique que dernièrement elle a eu un rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France, monsieur le maire était invité, il n'est pas venu. Elle explique également que le dossier de subvention a été signé et envoyé le 23 décembre 2022 mais qu'il est possible de demander une dérogation pour commencer les travaux plus tôt.

Pour son opposition, madame MUTZIG explique qu'il est normal de pouvoir exprimer un désaccord, notamment sur un projet d'ascenseur à 200 000 euros.

Pour sa méfiance, elle répond que oui elle se méfie de monsieur le maire car depuis 18 mois il lui présente régulièrement une feuille et lui demande sa démission. Elle explique également que le 09 janvier, ils ont eu une altercation, monsieur le maire l'a harcelé en lui présentant, une nouvelle fois, une feuille en disant à madame MUTZIG qu'elle était bonne à rien, fainéante et incompétente. Elle confirme qu'elle n'a pas souhaité s'entretenir avec le maire seul à seul. Comme M le maire s'était rendu dans son bureau, elle s'était réfugiée dans le secrétariat sans parler aux agents. Comme M le maire l'a poursuivi dans les escaliers, elle a contacté un adjoint ainsi qu'un conseiller qui se sont rendus en mairie.

Madame MUTZIG aborde le sujet des agents. Elle explique que les agents sont en grand stress, il y a eu beaucoup de recrutement depuis le début du mandat. L'année dernière avec le problème des primes, monsieur le maire a clairement dit aux agents qu'il ne leur donnerait rien et qu'il faudrait aller au tribunal. Elle continue en expliquant que le maire a refusé d'acheter du matériel de sécurité aux agents techniques.

Elle demande au maire pourquoi les pompiers n'étaient pas présents aux vœux du maire ? et les associations ? Elle souligne également des problèmes avec l'extérieur avec pour preuve la vidéo du Grand Reims sur la discussion du budget.

Madame MUTZIG évoque également le peu de projets communaux, le terrain de tennis, les nouveaux paniers de baskets, le terrain de pétanque...

Elle évoque enfin les arrêtés municipaux et leur non-respect. Elle prend exemple des promenades. Depuis plusieurs mois les agents mettent des papiers sur les pare-brises des véhicules stationnant dans les promenades. Malgré les passages de nos agents, les administrés continuent à se garer malgré un arrêté interdisant cela. Au mois de décembre, madame MUTZIG a contacté la gendarmerie pour faire respecter ledit arrêté, elle explique que monsieur le maire a fait un mail au président de l'association en cause pour s'excuser des agissements de la première adjointe, alors qu'elle ne faisait qu'appliquer un arrêté du maire.

Madame MUTZIG explique avoir dépensé beaucoup d'énergie pour la commune. Le vendredi précédent le jour de la fête des pères, le maire s'est présenté chez elle durant 2h.

Madame MUTZIG explique avoir toujours travaillé pour l'intérêt général, le maire n'a jamais eu à se plaindre. Elle pense que beaucoup de choses peuvent encore être faites en trois ans.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur EDWIGE.

Monsieur EDWIGE explique qu'il n'a pas entendu de mensonges dans les propos qui viennent d'être tenus. Il rappelle que le conseil est souverain, que les raisons évoquées ne sont que certains points et que la séance de ce jour se trouve être un tribunal.

Il rappelle également que l'équipe municipale en place n'est pas un parti politique.

Il informe le conseil qu'il est allé à la rencontre des agents techniques, il leur a demandé si Madame MUTZIG les avaient déjà mis en porte à faux avec le maire, réponse des agents : « non ».

Il leur a demandé si Madame MUTZIG avait déjà manifesté de l'opposition sur une tâche que le maire leur avait confiée. Réponse des agents : « non ».

Il leur a demandé s'ils avaient déjà relevé un comportement inapproprié de madame MUTZIG, réponse : « non ».

Concernant la gendarmerie, d'après Monsieur EDWIGE, les agents étaient contents que Madame MUTZIG ait fait intervenir la gendarmerie, car « pour une fois quelqu'un a bougé pour nous ».
Pour la vente aux enchères, Monsieur EDWIGE a demandé aux agents si Madame MUTZIG leur avait demandé de ne rien dire au maire, réponse : « non ».

Monsieur EDWIGE informe le conseil qu'il a vécu la même chose 1 an auparavant. Le maire avait tenu des propos du type « il est impossible de travailler avec toi, je vais te retirer tes délégations ».
Monsieur EDWIGE rappelle aux conseillers que ce sont des adultes, il faut savoir travailler ensemble et qu'il serait temps que chacun fasse ce pour quoi il a été élu.

Madame SANGNIER-CORNU prend la parole et confirme que lorsque que les élus ne sont pas d'accord ils doivent le dire. Au sujet de l'ascenseur, l'ensemble des adjoints était contre l'idée. Il n'y a pas que Madame MUTZIG qui sait formuler des oppositions à un projet.

Monsieur LABROUSSE confirme les propos de Madame SANGNIER-CORNU. Il explique qu'il n'a jamais pu travailler avec Madame MUTZIG. A plusieurs reprises, Madame MUTZIG n'a pas voulu de notre aide comme pour les vœux du maire ou les colis des aînés.

Madame MUTZIG se défend en expliquant que pour les colis, Monsieur PEREIRA avait beaucoup plus de disponibilité que Monsieur LABROUSSE.

Monsieur EDWIGE rappelle à l'ensemble du conseil que lorsqu'ils ont voulu monter une équipe, la première personne qu'ils sont allés voir était Madame MUTZIG.

Monsieur PEREIRA explique avoir eu l'occasion de travailler avec Madame MUTZIG, il n'a jamais eu de problème avec elle, au contraire, c'est une personne agréable et disponible. Il rappelle également qu'à plusieurs reprises, il a demandé que des conseillers puissent venir assister au bureau des adjoints, si cela avait été accordé « nous n'en serions pas là ».

Madame PREVOTEAU confirme les propos de Monsieur PEREIRA sur le travail avec Madame MUTZIG.

Monsieur le maire reprend la parole. Il explique à Mme MUTZIG que le mot harcèlement a un sens et que les faits qu'elle lui reproche doivent faire l'objet d'une plainte en gendarmerie sans quoi ces accusations n'ont pas lieu d'être. Il continue en expliquant qu'il y a quelques mois Madame MUTZIG a fait le tour des conseillers pour qu'ils arrêtent de voter les délibérations afin de le pousser à démissionner. Il rappelle que les réunions du lundi matin sont des réunions de service pour les agents administratifs et non des réunions de travail entre élus.

Pour le différend avec Monsieur EDWIGE, Monsieur le maire précise que « nous avons eu nos difficultés », mais il retient que le travail se fait malgré tout puisque le projet de la voirie a abouti.

Il évoque le parc à chiens de Madame MUTZIG comme étant le seul projet de cette dernière.

Pour le matériel, il explique qu'il n'a jamais refusé d'acheter du matériel de sécurité, il a simplement fait remarquer qu'il fallait déjà voir avec le matériel déjà acquis et éventuellement faire des réparations.

Pour les pompiers, il explique avoir déjà abordé le sujet dans un précédent conseil et qu'il n'y reviendra pas.

Pour les vœux, sans intervention de la part de monsieur le maire, Mme MUTZIG n'aurait pas prévu de protocole pour accueillir les invités et la sonorisation n'avait pas été installée. Pour le champagne, il explique avoir dû le mettre au frais le samedi soir car madame MUTZIG n'avait pas fait son travail. Monsieur le maire cite de nombreux problèmes comme les erreurs dans les horaires et les fous rires de Mme MUTZIG au monument aux morts lors de commémoration. Si Lors des élections, si M le maire n'était pas repassé pour contrôler les clés seraient restées sur l'urne conduisant à l'annulation du bureau de vote

Madame MUTZIG répond que la sonorisation relève du travail des agents techniques et que lorsque ce ne sont pas eux, c'est le maire ou Monsieur LABROUSSE. Pour le protocole, elle explique avoir mis des affiches mais reconnaît avoir oublié de placer le maire.

Monsieur EDWIGE reprend la parole et conclut qu'il n'y a rien de sérieux dans les propos tenu par monsieur le Maire. Il demande que tout le monde se recentre sur les missions d'élus, « il faut travailler ensemble malgré nos différences ».

Monsieur EDWIGE annonce également que monsieur le maire a été clair sur le sujet lors du bureau « si Stella gagne, je démissionne ». Monsieur EDWIGE tient à rassurer l'ensemble des conseillers, si cela se produit, l'équipe actuelle restera en place. Cependant, il faut trouver une solution. Il demande un report du conseil afin que tout le monde puisse étudier la question et poser des questions à qui de droit.

Madame VARLET trouve dommage d'en être arrivé là, « vous avez tant de choses à apporter ».

Madame ROULOT-LEGER demande à s'exprimer, elle déclare que c'est comme un couple, parfois ça divorce, le choix est dur mais il faut le faire.

Monsieur SOWA trouve que l'idée de pouvoir approfondir est une bonne idée, mais qu'elle arrive trop tard. Il déclare avoir suivi les événements de loin du fait d'un souci familial, la plupart des choses énoncées ce soir sont invérifiables. Il faut savoir comment nous voulons travailler.

Monsieur le maire confirme qu'il ne souhaite plus travailler avec Madame MUTZIG. Il confirme que si le conseil fait le choix de maintenir la première adjointe en place, il démissionnera dès le lendemain. « Être maire c'est beaucoup de travail et de sacrifices, je n'ai pas fait ça pour ça, je dis stop ». et confirme qu'il ne décalera pas le vote à plus tard.

Monsieur BONHOMME déclare qu'il ne voit pas l'intérêt de tout cela, il y a juste un problème de personne. « Tu as le pouvoir, tu fais ce que tu veux. On peut te dire les choses, tu fais ce que tu veux. Ce n'est pas de la démocratie, c'est lamentable. Ces pics, c'est un petit niveau ».

Monsieur SOWA demande à Madame MUTZIG si elle se voit continuer comme ça malgré le fait de se sentir harceler. Elle lui répond que depuis 18 mois, le maire lui tend régulièrement une feuille blanche pour lui demander sa démission, à presque 63 ans, cela ne l'émeut plus. Elle conclut que oui, elle se voit encore travailler avec lui.

Madame ROULOT-LEGER lui demande si elle n'est pas rancunière ? Mme MUTZIG répond que c'est bien un défaut qu'elle n'a pas.

Monsieur PEREIRA demande à Madame MUTZIG si elle a l'impression d'être une première adjointe. Mme MUTZIG répond que Oui mais le maire ne m'a jamais considéré comme tel ».

Madame IVALDI prend la parole et dit qu'elle connaît le maire depuis plusieurs années. Elle précise qu'avant d'être maire et conseillère, ils étaient avant tout voisins. Mme IVALDI indique qu'elle n'est pas d'accord avec les propos de Mme MUTZIG, que le maire est une personne bienveillante qui n'harcèle pas. Il est maire et a donc des responsabilités qui l'engagent personnellement.

Monsieur PEREIRA dit à madame MUTZIG qu'au final, personne n'a jamais su qu'elles étaient ses fonctions. Elle lui lit ses délégations.

Monsieur SOWA dit que la délégation sur la voie verte est perdue d'avance, cela ne sera jamais fait ». Madame MUTZIG lui répond que c'était dans leur programme.

Monsieur EDWIGE reprend les propos sur la voie verte en expliquant que c'est un dossier en lien avec la voirie, Madame MUTZIG a proposé de s'occuper de ce dossier, personne ne l'a empêché. Maintenant, il faut prendre ses responsabilités.

Madame VARLET demande ce qui se passe après.

Monsieur RIONDET souhaite que tout le monde puisse voter en conséquence. Si le maire démissionne, une autre personne aura-t-elle les épaules pour prendre sa place ?

Monsieur LEJEUNE demande s'il ne s'agit pas là d'un putsch.

Monsieur le maire explique la suite du conseil. Puis il demande si quelqu'un a quelque chose à ajouter. Plus personne ne souhaitant prendre la parole, il clôt la discussion.

Il propose le vote à bulletin secret pour respecter le parallélisme des formes tel que préconisé dans le JO sénat du 9/11/2006 et demande si des personnes sont contre. 3 personnes sont contre, 1 personne s'abstient.

Le vote se passera à bulletin secret ;

Il demande à Messieurs SOWA (conseiller le plus jeune) et PEREIRA (conseiller le plus âgé) de bien vouloir être scrutateur et de réaliser le dépouillement.

Résultat du vote : 6 votes pour le maintien de l'adjoint, 11 votes contre le maintien de l'adjoint, 2 votes blancs
Madame MUTZIG n'est pas maintenue dans ses fonctions d'adjointe.

Monsieur le maire annonce une suspension de la séance afin de pouvoir envoyer la délibération du maintien de l'adjoint au contrôle de légalité.

2. Vote pour le remplacement d'un adjoint

Lors de la reprise de séance, Monsieur RIONDET demande si Monsieur LABROUSSE souhaite devenir le premier adjoint, il souhaite avoir connaissance de toutes les options avant de passer au vote.

Monsieur LABROUSSE déclare qu'il ne souhaite pas devenir 1^{er} adjoint.

Madame SANGNIER-CORNU dit qu'il faut rester à cinq adjoints, elle dit que la seule personne capable pour devenir première adjointe est madame STEINMETZ. En effet compte tenu de son implication et de ses connaissances, je ne vois qu'elle. Elle est également la mémoire vivante de la gestion de la commune

Madame STEINMETZ dit que s'il n'y a pas d'autres choix.

Monsieur Le maire dit que madame STEINMETZ étant propriétaire du logement qu'il occupe, il se déporte pour ce vote et ne prend plus part au débat. Il confie à monsieur LABROUSSE la présidence de la séance.

Monsieur LABROUSSE confirme que Madame STEINMETZ est le choix le plus sage.

Monsieur PEREIRA trouve que cela fait beaucoup avec ses fonctions dans les diverses associations du village, il risque d'y avoir des conflits d'intérêts.

Madame ROULOT-LEGER n'est pas d'accord avec lui, actuellement dans le conseil, différents conseillers ont des postes au sein des associations, il faut juste se retirer des débats. Elle demande si madame MUTZIG a le droit de se représenter.

Monsieur le maire confirme que madame MUTZIG peut se représenter.

Monsieur LABROUSSE propose de passer au vote.

D'abord pour le choix du nombre d'adjoints, il demande combien de conseillers sont pour une réduction de poste et passer de 5 à 4 adjoints : 4 voix pour, 15 voix contre.

Le conseil décide de maintenir cinq adjoints.

Monsieur LABROUSSE demande ensuite que le conseil se prononce sur la place du nouvel adjoint. Il demande combien de conseillers souhaitent que le nouvel adjoint soit 5^{eme} adjoint : 2 voix pour, 15 voix contre, 2 abstentions. Le nouvel adjoint sera donc 1^{er} adjoint.

3. Election du nouvel adjoint

Monsieur le maire demande qui se porte candidat au poste de 1^{er} adjoint.

Mesdames MUTZIG et STEINMETZ se portent candidates.

Monsieur le maire déclare se déporter à nouveau de cette délibération et ne prend pas part au débat.

Messieurs SOWA et PEREIRA procèdent au dépouillement.

Vote : 4 voix pour Madame MUTZIG, 12 voix pour Madame STEINMETZ, 2 abstentions.

Madame Martine STEINMETZ est élue première adjointe.

4. Vote pour l'indemnité du nouvel adjoint

Monsieur le maire informe qu'il faut passer au vote sur l'indemnité de la première adjointe. Monsieur le maire déclare se déporter à nouveau de cette délibération et ne prend pas part au débat

Monsieur LABORUSSE demande au conseil qui est pour le maintien du même taux d'indemnité que ce qui est déjà en cours.

Vote : 17 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre.

5. Modification de la composition des commissions

Monsieur le maire informe le conseil que dans la continuité des décisions prises, il serait logique de retirer Madame MUTZIG de la responsabilité des commissions qu'elle avait à gérer, sachant qu'elle en restera membre si elle le souhaite.

Madame ROULOT-LEGER ne voit pas pourquoi l'intérêt de cela, pourquoi n'aurait-elle pas le droit de rester responsable ou co-responsable ?

Quelques conseillers émettent le même avis.

L'ensemble du conseil émet l'avis favorable pour que Madame MUTZIG reste responsable desdites commissions.

Questions

- **Pas d'autres questions**

Fin de la réunion : 21h45